

*La biodiversité,  
notre priorité*

# Forêts

## Lettre du Québec

### DÉCLARATION D'ANTALYA ET FORÊTS NATURELLES

Le ministre d'État des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions, M. Guy Chevrette, s'est réjoui que l'ensemble des résolutions entérinées par le XI<sup>e</sup> Congrès forestier mondial d'Antalya soient compatibles avec les principes de gestion forestière du Québec. Commentant la *Déclaration d'Antalya*, plus particulièrement la résolution portant sur la plantation d'arbres à croissance rapide, le ministre a ajouté qu'il était plus convaincu que jamais que la qualité de la gestion forestière du Québec était le meilleur gage d'assurance pour garantir la protection des forêts naturelles et en assurer la pérennité.



Assemblée nationale  
du Québec

*M. Guy Chevrette,  
ministre d'État  
des Ressources naturelles*

• • • • •

### QUÉBEC PRÊT À ACCUEILLIR LE PROCHAIN CONGRÈS FORESTIER MONDIAL

Le 23 octobre dernier à Antalya en Turquie, à l'occasion de la clôture du XI<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, le Canada, en collaboration avec le Québec, a annoncé officiellement la candidature de la ville de Québec pour accueillir le XII<sup>e</sup> Congrès forestier. À la suite de cette annonce, le ministre d'État des ressources naturelles du Québec et ministre responsable du Développement des régions, M. Guy Chevrette, a laissé savoir que le Québec tout entier serait heureux d'accueillir les participants à cet important événement.

La tenue du prochain Congrès forestier mondial représente une belle occasion pour démontrer à la communauté internationale comment le Québec a réussi, au fil des ans, à développer une approche d'aménagement forestier qui lui est propre et qui le place parmi les leaders mondiaux en ce qui a trait à la gestion forestière. Il faut savoir, qu'au Québec, la gestion des forêts (90 p.100 de celles-ci sont gérées par l'État) repose sur un ensemble de lois, de règlements et de normes et que ceux-ci sont continuellement révisés selon les besoins. Cette gestion forestière, évolutive et très transparente, bien adaptée aux particularités des forêts d'ici, correspond aux besoins de la société, en général, et ceux des sphères forestières, en particulier. La gestion forestière a pour fondement d'assurer la pérennité de l'ensemble des ressources du milieu forestier tout en veillant à ce que l'aménagement forestier soit toujours respectueux des caractéristiques des écosystèmes et favorise le maintien de la biodiversité dans tout le milieu forestier.



*Le fleuve Saint-Laurent sous les glaces,  
vu du Château Frontenac à Québec*

Le Québec possède un territoire de 1,5 million de kilomètres carrés, dont 758 000 sont recouverts de forêts (2 p. 100 des réserves mondiales de bois). Diversifiée, poussant naturellement sur de grandes étendues, la forêt joue un rôle de premier plan dans la vie des Québécois. Cependant, si elle constitue un paradis pour les adeptes des activités de plein air, notamment la pêche, le camping, la randonnée pédestre, la forêt représente aussi le noyau de l'un des plus importants secteurs de l'activité industrielle du Québec, le secteur forestier.

Berceau de la FAO, membre du patrimoine de l'UNESCO, joyau touristique et culturel par excellence et par surcroît, centre forestier majeur au Canada, « la ville de Québec apparaît, quant à elle, l'endroit rêvé pour accueillir le XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial », ajoutait le ministre Chevrette.

## QUÉBEC PRÊT À ACCUEILLIR LE PROCHAIN CONGRÈS FORESTIER MONDIAL (suite)

En effet, la capitale du Québec renferme la plus forte concentration d'organisations forestières de l'Est canadien : centres de recherche, laboratoires, maisons d'enseignement, instances gouvernementales liées au milieu forestier, firmes internationales de consultants en foresterie, etc. Québec compte également plusieurs associations et organismes liés au monde forestier : Association des industries forestières du Québec, Union pour le développement durable, Conférence des coopératives forestières du Québec, Fondation québécoise de la faune, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, etc.

## ÉVALUATION DU RÉGIME FORESTIER

Le gouvernement du Québec a entrepris de mettre à jour son régime forestier. Cet important exercice, auquel participent la plupart des partenaires forestiers, permettra d'adapter le régime forestier aux nouveaux besoins du Québec.

Mis sur pied au milieu des années 1980, le régime forestier québécois a immédiatement été considéré comme l'un des plus novateurs au Canada. Ses objectifs initiaux en témoignent : protection de l'ensemble des ressources du milieu forestier afin d'en permettre l'utilisation polyvalente, respect de la possibilité forestière à rendement soutenu, responsabilisation des industries forestières en regard de l'aménagement forestier, développement du secteur forestier et protection de l'intérêt public, telle était, dès le départ, la philosophie du régime. Ajoutons, qu'en plus de la *Loi sur les forêts* qui sous-tend le régime forestier, de nombreuses mesures réglementaires et administratives sont venues, au fil des ans, parfaire la politique forestière du Québec et encadrer le rôle des intervenants forestiers.

Jusqu'ici, les travaux de mise à jour du régime forestier démontrent que le Québec, malgré qu'il doive encore améliorer certaines facettes de sa politique forestière, a néanmoins pris le virage vers l'aménagement forestier durable. Cette mise à jour du régime

démontre également que le Québec a réussi à développer une approche d'aménagement qui lui est propre et qui contribue, concrètement, à maintenir le rendement des forêts, à assurer la protection de la biodiversité et celle de l'ensemble des ressources du milieu forestier.

Soulignons que l'une des caractéristiques du régime forestier du Québec est de pouvoir s'adapter



PSimard

facilement aux différents changements qui, au fil des ans, surviennent dans la société en général et dans les sphères forestières en particulier. À ce propos, la *Loi sur les forêts* a été modifiée à plus de 15 reprises au cours des neuf dernières années, dont plusieurs fois afin de s'adapter à l'évolution des besoins du Québec. D'ailleurs, c'est uniquement après que le gouvernement aura consulté ses partenaires (industrie forestière, utilisateurs du milieu forestier, communautés autochtones, monde municipal, grand public) qu'il sera en mesure de proposer des modifications à la loi, au terme des travaux du bilan en cours.

## Conservation

### PLUS DE 600 FORÊTS « EXCEPTIONNELLES »

Dans le cadre du **Plan d'action québécois sur la protection de la diversité biologique** et, plus spécifiquement, du Programme de connaissance et de protection des écosystèmes forestiers exceptionnels, le gouvernement du Québec a, jusqu'ici, répertorié plus de 600 sites. La validation des sites va bon train et, uniquement au cours de la dernière année, plus d'une centaine de nouvelles forêts qualifiées « d'exceptionnelles » ont été visitées, analysées et plusieurs ont été cartographiées. Par ces travaux de documentation, le Québec vise à protéger les sites forestiers dont l'unicité ne fait plus de doute.



Jean-François Bergeron

*Pinède à pin blanc et de pruche dans la région de l'Outaouais*

Au Québec, les forêts exceptionnelles comprennent les forêts rares, les forêts anciennes (old growth) ainsi que les forêts refuges d'espèces menacées. Ces forêts possèdent une grande valeur écologique et forment une partie importante du patrimoine forestier et touristique du Québec.

Par ailleurs, en 1998, le gouvernement adoptera une première série de mesures pour protéger des espèces forestières et animales dans le cadre du **Programme de protection des espèces en situation précaire**. Deux espèces végétales (la *Valériane de sitka* et le *cyripède royal*) et une espèce animale (le *pygargue à tête blanche*) bénéficieront de ces mesures. D'ici la fin du printemps, une trentaine d'actions concrètes auront été réalisées dans le cadre de ce programme.



## LE « GEAIS » : UNE CONCERTATION RÉUSSIE

Même si en vertu de la *Loi sur les forêts*, les entreprises forestières du Québec sont tenues de mettre leurs plans d'aménagement forestier à la disposition du public pendant une période de 45 jours, à des fins d'information, la population désire parfois prendre part directement au processus d'aménagement des forêts publiques. Un groupe d'intervenants forestiers de la région de Chicoutimi, située à deux heures de route de Québec, nous fournit d'ailleurs un exemple réussi de concertation en matière d'aménagement durable des forêts.

En effet, dans le secteur de la rivière Shipshaw, sur un territoire de 3 700 km<sup>2</sup>, les représentants des différentes associations d'intervenants forestiers (industriels, monde municipal, trappeurs, chasseurs, pêcheurs, campeurs, communautés autochtones, etc.) se sont regroupés dans un projet-pilote afin de prendre part à la préparation des plans d'aménagement forestier des entreprises forestières.

Utilisant une approche de gestion participative, les intervenants, connus sous le nom de Groupe d'entente pour l'aménagement intégré de la Shipshaw (GEAIS), formulent des recommandations aux industriels forestiers, analysent différentes stratégies d'aménagement intégré susceptibles d'être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire et élaborent des stratégies d'aménagement qui répondent aux intérêts des utilisateurs. Dans tous les cas, les principes du développement forestier durable et le maintien de la biodiversité guident les travaux du groupe de travail.

Le projet pilote du GEAIS démontre qu'il est possible, pour les intervenants d'un même territoire, de participer à la planification de l'aménagement forestier et que les plans d'aménagement forestier qui en découlent peuvent donner satisfaction à tous les partenaires.

## FORÊT MODÈLE CHEZ LES CRIS DE WASWANIPÍ

Le Québec s'est enrichi d'une autre **forêt modèle**, celle-là située à Waswanipi à environ 700 km au nord de Montréal. Cette **forêt modèle**, de 2 100 km<sup>2</sup> comprend, comme partenaires, la compagnie forestière Donohue, le ministère des Ressources naturelles, l'Association nationale de foresterie autochtone et l'Université Laval de Québec. Sa création vise à faciliter le rapprochement entre les traditions criées et les activités économiques qui, à cet endroit, sont axées sur la foresterie et le tourisme. Le savoir traditionnel crié, conjugué à un effort en recherche appliquée, permettra de réaliser un tel objectif, notamment, par la mise au point de mesures d'harmonisation dans les territoires de trappes.



Au Canada, le réseau de **forêts modèles** a pour principaux objectifs l'accélération de l'application du développement durable dans les pratiques forestières, plus particulièrement la gestion intégrée des ressources. Ce réseau vise également à identifier, grâce à l'essai de techniques et de pratiques forestières avancées, les meilleures politiques en foresterie durable.

## BIODIVERSITÉ DANS LA SAPINIÈRE BORÉALE

Le gouvernement du Québec procède actuellement à une étude visant à évaluer l'impact des pratiques d'aménagement forestier sur la diversité des communautés d'oiseaux, de petits mammifères, d'insectes, de végétaux et de champignons dans deux régions où prédomine la sapinière boréale. L'étude, qui est pilotée par le ministère des Ressources naturelles, est réalisée dans la Réserve faunique des Laurentides, au nord de Québec et en Gaspésie. Elle s'inscrit dans le cadre des engagements découlant du **Bilan de la biodiversité du milieu forestier** et de la **Stratégie québécoise de mise en œuvre de la convention sur la biodiversité**.

Les travaux en cours comparent la diversité des communautés biologiques de peuplements de seconde venue à maturité sylvicole (60 ans) et à maturité biologique (80 ans), ainsi que celle de peuplements vierges surannés (80 à 110 ans).

Les résultats préliminaires indiquent que les peuplements de plus de 80 ans se caractérisent par une structure plus complexe et une grande abondance de chicots et de gros débris ligneux. Les peuplements de plus de 80 ans semblent constituer des habitats plus propices aux oiseaux excavateurs tels que le pic à dos noir (*Picoides arcticus*) et le grimpeur brun (*Certhia familiaris*). Quant à l'abondance et la composition des taxons des communautés d'insectes et de champignons, elles semblent varier selon l'âge des peuplements.

## ÉVOLUTION DANS LES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le Québec connaît depuis quelques années, mais surtout depuis le lancement de la **Stratégie de protection des forêts**, en 1994, une évolution dans ses pratiques d'aménagement forestier. Ainsi, les traitements, telles la coupe avec protection de la régénération et des sols, une approche sylvicole particulièrement bien adaptée aux écosystèmes forestiers québécois, l'éclaircie commerciale qui améliore notamment la qualité des peuplements et leur résistance aux insectes et la coupe de jardinage sont en nette croissance dans les forêts du domaine public (90 p. 100 des superficies boisées du Québec sont du domaine public). Par ailleurs, certaines activités d'aménagement en lien avec le reboisement ont décliné. Ainsi, la superficie des plantations est passée de 50 000 hectares en 1991, à 40 000 hectares en 1996 en raison de la diminution des activités de reboisement. Le Québec, après avoir prôné la régénération artificielle des aires de coupes au début des années 1970, privilégie maintenant la régénération naturelle favorisée par le recours à des traitements sylvicoles appropriés.

## PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES PAPIÈRES

Depuis 1981, la quantité de matières organiques dissoutes dans les effluents des usines papetières du Québec a chuté de 97 p. 100 et celle des matières en suspension, de 87 p. 100. Pour se conformer aux normes environnementales du gouvernement, ces entreprises ont dû investir 1,7 milliard de dollars (canadiens) entre 1994 et 1996, ce qui représente 60 p. 100 des investissements des papetières canadiennes dans ce domaine.

D'autre part, alors que les participants au Sommet de Kyoto constataient avec déception que la majorité des pays ne pourraient rencontrer l'objectif de stabiliser, pour l'an 2000, les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990, les usines papetières du Québec ont réussi à réduire ces mêmes gaz de 11 p. 100, entre 1990 et 1995.

Au Québec, la quasi-totalité des usines papetières ont désormais leur propre politique environnementale. Celles-ci embauchent également des spécialistes dont le mandat consiste, entre autres, à sensibiliser les employés aux responsabilités environnementales de l'entreprise.



## PROTECTION DES ESPÈCES FAUNIQUES ET INTERVENTIONS FORESTIÈRES

Afin de protéger la faune à la suite des interventions forestières, le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* oblige, entre autres, les entreprises forestières à conserver des « séparateurs » entre les aires de coupe. Ces séparateurs sont constitués, soit de bandes boisées, dont la largeur varie de 60 et 125 mètres, ou encore, de blocs de forêt dont la taille est comparable aux coupes adjacentes. Le gouvernement du Québec a récemment entrepris une étude très poussée dans le but de vérifier comment les espèces fauniques en milieu forestier (canard, lièvre d'Amérique, orignal, etc.) s'adaptent aux différentes mosaïques forestières créées par les séparateurs de coupe. Ces zones résiduelles sont-elles utilisées par la faune comme habitats permanents, ou occasionnels, servent-elles de corridors de déplacement, ou encore sont-elles simplement désertées ? À quels moments et dans quelles circonstances les séparateurs sont-ils utilisés par la faune ? Pour répondre à ces questions et à plusieurs autres, de nombreux partenaires forestiers québécois participent à l'étude : le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement et de la Faune, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval, l'industrie forestière, etc.

On profitera également de l'étude pour évaluer différents aspects économiques et opérationnels inhérents aux séparateurs de coupe.



MRN

*FORÊTS est publié trimestriellement par le gouvernement du Québec en français, en anglais et en allemand.*

### RÉDACTION

Ministère des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Charlesbourg (Québec)  
G1H 6R1  
CANADA  
Téléphone : (418) 627-8609  
Télécopieur : (418) 643-0720  
Internet : <http://www.mrn.gouv.qc.ca>

Coordination : Réal Fortier

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 1206-6710  
RN98-3014

